



Vue aérienne de Confignon par un drone (photo: Wemov SA)

LE DOSSIER

Harmoniser le développement: trois plans clés pour l'aménagement du territoire

En juin dernier, le Conseil administratif a approuvé l'avant-projet du Plan directeur communal (PDCom), la Stratégie d'évolution de la zone villa et le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP).

Ces documents visent à structurer le développement futur de la Commune en assurant une croissance harmonieuse et durable.

Voici un tour d'horizon de ces outils de planification communale, qui guideront l'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années.

Les différents documents ont été transmis au Canton pour validation technique et seront soumis dans leur version définitive à l'approbation du Conseil municipal.

Plan directeur communal (PDCom)

Pour rappel, le PDCom de la Commune, actuellement en vigueur, a été adopté en 2006 et est donc en force depuis 18 ans. Dès lors, de nombreux changements ont fait évoluer le contexte local de l'aménagement du territoire communal. Les principales orientations issues de la révision du document avaient été présentées au public lors du festival de l'aménagement en octobre 2019.

Après les élections de 2020, les nouveaux membres du Conseil municipal ont émis de nombreuses remarques sur chacun des chapitres de la version 0 du PDCom. Un travail important a été réalisé au sein des différentes commissions politiques concernées, en présence des mandataires en charge du dossier. Les nouvelles propositions, intégrées au Plan directeur communal, reflètent ainsi une vision collective et partagée.

Ce document de planification constitue non seulement une obligation légale, mais également une opportunité précieuse pour la commune. En effet, celui-ci permet de se réapproprier les mutations du territoire, en assurant un développement maîtrisé et une amélioration significative de la qualité de vie des habitantes et habitants.

Le PDCom de la Commune redessine le territoire sur le long terme, en se basant sur un certain nombre d'axes stratégiques essentiels, à savoir: la vie communale, l'environnement et le climat, l'espace non bâti, l'urbanisation et la mobilité.

Chacun de ces axes est accompagné de mesures concrètes, notamment la valorisation du patrimoine naturel et bâti qui s'appuie sur la Stratégie d'évolution de la zone villa, ou la création d'espaces publics de qualité offrant des lieux de rencontre pour les habitants.



Il est également essentiel de garantir la continuité entre les trois polarités de la Commune – **le village, Cressy et les Cherpines** – pour assurer une cohérence territoriale. En matière de mobilité, la Commune prend ainsi des mesures pour encourager la multimodalité, l'usage des transports publics et la mobilité douce, notamment à travers le Plan directeur des chemins piétons (PDCP).

L'aboutissement du Plan directeur communal représente une étape importante pour Confignon. Ce document offre une vision du territoire pour les 15 ans à venir et décrit les orientations à retenir pour l'élaboration du Plan directeur cantonal 2050.

Stratégie d'évolution de la zone villa

La Stratégie d'évolution de la zone villa dresse un portrait de l'actuelle zone 5, de ses forces, mais aussi des marges d'amélioration afin de renforcer les qualités environnementales et paysagères de son territoire. Pour préserver la qualité de vie de ces secteurs bénéficiant d'une

végétalisation importante, il est nécessaire de mieux prendre en compte l'environnement et le patrimoine naturel et bâti existant.

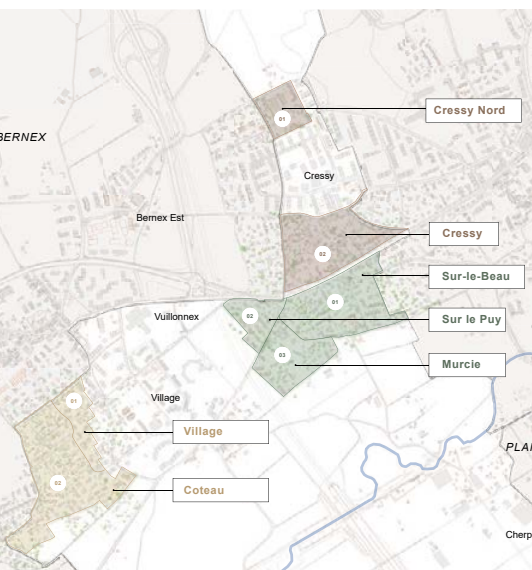
L'objectif est de valoriser la zone villa tout en préservant ses richesses naturelles actuelles et en utilisant les nouveaux développements comme levier pour créer une plus-value environnementale par rapport à la situation actuelle. La stratégie vise à cadrer la densification de la zone 5 et à préciser les conditions de développement, dans le but de préserver et de renforcer les qualités de celle-ci. C'est pourquoi, les projets de construction seront principalement évalués en termes d'amélioration de l'état environnemental existant.

Afin de mettre en œuvre les recommandations et conditions de la zone 5, un instrument de planification a été élaboré par des professionnels de l'aménagement du territoire: urbanistes et ingénieurs en environnement, en collaboration avec les services communaux.

Cet instrument permettra de guider les concepteurs vers des objectifs lisibles et dotera l'administration communale d'un outil d'aide à la décision pour établir le préavis lors de l'examen des autorisations de construire selon

les conditions et recommandations définies. Afin d'assurer la qualité des développements, les projets en zone 5 devront respecter les conditions formulées dans la stratégie. À cela s'ajoutent plusieurs recommandations pour obtenir un préavis favorable de la Commune.

Le document de la Stratégie d'évolution de la zone villa définit notamment des objectifs en matière d'environnement, de mobilité, de préservation du patrimoine bâti et de qualité architecturale. Ce document établit, par exemple, des pourcentages minimaux de surfaces de pleine terre à respecter ainsi qu'un taux de canopée à maintenir ou à améliorer.



Répartition des secteurs de la zone 5 de Confignon
(source: AETC 2024)

Les grandes thématiques de la Stratégie d'évolution de la zone villa

- Maillage vert et biodiversité
- Gestion des eaux pluviales
- Patrimoine et paysage
- Mobilité et espaces publics
- Développement durable
- Architecture et morphologie

Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

Le **Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)** est un outil de planification destiné à améliorer les conditions de déplacement des piétons. Il est obligatoire pour les communes et suit une procédure particulière définie dans la loi d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre (L 160).

Cet outil est le résultat d'une démarche en faveur de la mobilité douce et d'une volonté communale d'anticiper les changements et transformations à venir à l'échelle communale et intercommunale. Il s'agit en particulier d'encourager les déplacements piétons à

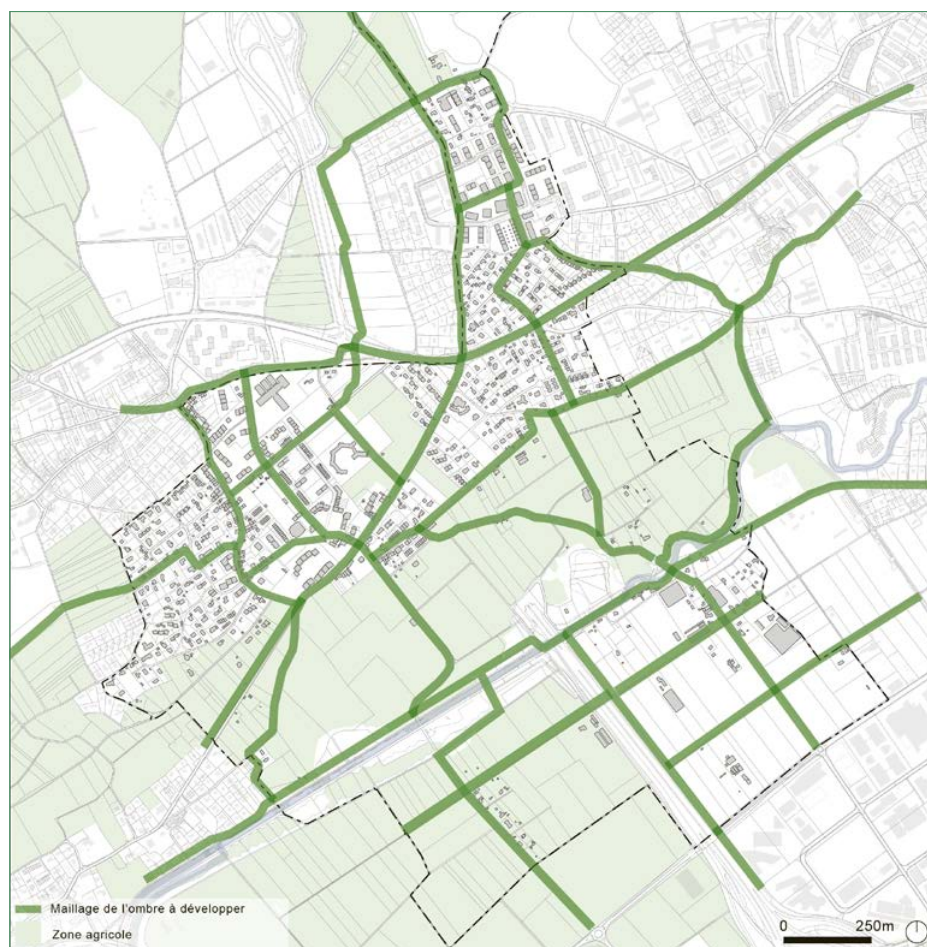
l'échelle communale, mais aussi de prévoir les déplacements futurs liés au développement de nouveaux quartiers et espaces publics. Les déplacements visés concernent les relations inter quartiers, les liaisons avec les communes voisines, l'accès aux équipements publics et les promenades. Une attention particulière est portée aux individus les plus vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite afin de garantir une accessibilité universelle des cheminements piétons.

L'objectif est ainsi d'encourager un report modal favorable aux déplacements doux et le développement de l'intermodalité avec les transports publics (parcours à pied ou à vélo pour une partie du trajet à effectuer).

En effet, le vélo et la marche à pied sont des moyens de locomotion particulièrement adéquats au regard des enjeux climatiques, environnementaux, de mobilité et de santé. La marche et le vélo sont deux moyens de locomotion complémentaires et il paraît nécessaire de considérer ces deux modes conjointement.

A une échelle plus fine, la réalisation d'un PDCP doit permettre de faciliter les déplacements quotidiens, de développer un réseau sûr et accessible pour tous, d'offrir des cheminements agréables et attrayants et de proposer un réseau intercommunal complet.

Ces objectifs se matérialisent sous forme de mesures concrètes, également identifiées dans la révision du Plan directeur communal et dans les fiches mesures qui l'accompagnent.



Création d'un maillage de l'ombre (source: AETC 2024)

Le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) répond à plusieurs objectifs

- Faciliter les déplacements quotidiens
- Développer un réseau sûr et accessible à toutes et tous
- Offrir des cheminements agréables et attrayants
- Proposer un réseau intercommunal et un maillage complet

Consultation technique et séance publique

Le Plan directeur communal ainsi que la Stratégie d'évolution de la zone villa et le Plan directeur des chemins pour piétons qui l'accompagnent sont actuellement en consultation technique auprès de l'administration cantonale.

Afin de partager avec les habitantes et habitants ces nouveaux outils de planification, nous aurons le plaisir de vous inviter à une séance publique cet automne.

→ Ces documents sont disponibles sur le site internet de la commune: www.confignon.ch/amenagement

Un des objectifs du PDCP: «Lutter contre les îlots de chaleur» se matérialise par le développement d'un maillage de l'ombre et la plantation d'arbres mettant en réseau les différents espaces publics de Confignon et l'arborisation existante tout en empruntant les principaux itinéraires de mobilité douce. Ainsi, ce maillage nous permettra de parcourir la commune et de relier les polarités de manière agréable, à l'ombre ou au frais en toute sécurité.

Plan localisé de quartier des Cherpines

Après l'adoption du Plan directeur de développement industriel et artisanal EcoParc industriel des Cherpines du 9 mai 2018, les communes de Confignon et Plan-les-Ouates doivent se prononcer sur le PLQ d'ensemble des Cherpines. Le plan et le règlement fixent plusieurs éléments tels que les emprises dédiées aux équipements et espaces publics, ainsi que le nombre de surfaces brutes de plancher pour les logements, les activités commerciales et les activités de vie de quartier. Par la suite, un ou des PLQ de détails seront réalisés afin de préciser le contenu et la morphologie des pièces urbaines.

Le PLQ d'ensemble a fait l'objet de plusieurs évolutions et enquêtes techniques auprès des services cantonaux. La troisième enquête technique s'est ainsi déroulée durant l'année 2023, avant que le dossier ne soit transmis à la Confédération fin 2023.

Le 16 mai 2024, le Conseil administratif a émis un préavis favorable au PLQ d'ensemble Cherpines sous conditions notamment d'un plan de mobilité ambitieux et innovant en termes de durabilité et d'un financement cantonal de certains équipements publics.

La prochaine étape de cette procédure est la mise à l'enquête publique de ce plan localisé de quartier d'ensemble des Cherpines. À cette occasion, nous avons le plaisir de vous convier à une séance publique portant sur le Grand projet des Cherpines le **mardi 8 octobre à 18h30** à la salle communale de Confignon.



Adaptation Mairie de Confignon (2024) du plan guide Les Cherpines 2017 (ADR et Urbanplan).

Présentations publiques (récapitulatif)

Informations publiques portant sur l'aménagement du territoire communal:

- **Grand projet Cherpines**, information publique le **mardi 8 octobre à 18 h 30** à la salle communale de Confignon;
- **Trois plans clés pour l'aménagement du territoire** (PDCom, Stratégie zone villa et PDCP), information publique cet automne, date et lieu à venir.

→ Vous trouverez l'ensemble des documents sur: www.confignon.ch/amenagement

CÔTÉ MAIRIE

Séance du 14 mai

La séance a débuté par l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période allant du **1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025**:

Présidente: Nicole Roehrich
Vice-Présidente: Floriane Schmidt
Secrétaire: Aline Joliat
Membre: Frédéric Reverchon

Le Conseil municipal a ensuite:

- Approuvé les comptes annuels 2023 et les crédits budgétaires supplémentaires de la commune de Confignon (DM 967);
- Approuvé les comptes annuels 2023 de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (DM 974);
- Accepté l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne (DM 969);

- Voté la motion « Du label Cité de l'énergie à une commune zéro carbone » (M 217).

Séance du 18 juin

Lors de cette séance, le Conseil municipal a:

- Refusé l'entrée en matière de la proposition de modification du règlement du Conseil municipal de la commune de Confignon LC 18 111 sur la transparence dans la diffusion des objets politiques, questions et interpellations du Conseil municipal (PDM 966);
- Voté un crédit d'investissement de CHF 130'000.- TTC destiné aux études permettant de renouveler le pont des Marais (ouvrage d'art OA 2901) et aux inspections des autres ouvrages d'art de la Commune (DM 972);

- Voté l'acquisition des parts sociales de la coopérative COOFIFI pour un montant de CHF 80'000.- (DM 973);
- Voté un crédit d'investissement de CHF 930'000.- TTC pour les phases d'étude en vue de la rénovation et l'entretien de divers bâtiments du patrimoine communal entre 2024 et 2028 (DM 971).

La Mairie élargit ses heures d'ouverture

A partir du **1^{er} septembre**, pour mieux répondre aux attentes des habitants, la Mairie élargit ses heures d'ouverture comme suit:

- Lundi et Mardi: **8 h–12 h**
- Mercredi: **7 h30–13 h**
- Jeudi: **8 h–12 h et 14 h–18 h**
- Vendredi: **8 h–12 h**